

CÔTE D'AZUR

Justice

À Monaco, guerre judiciaire autour de la succession à 3 milliards d'euros d'un oligarque russe

La saga judiciaire autour de la succession du milliardaire russe Oleg Burlakov se poursuit. La justice monégasque qui devait se prononcer sur sa compétence à trancher ce contentieux a remis sa décision à plus tard.

 Article réservé aux abonnés

Eric Galliano

Publié le 02/10/2023 à 07:30, mis à jour le 02/10/2023 à 07:55



Oleg Burlakov était notamment le propriétaire de l'un des plus beaux voiliers au monde, le Black Pearl. **Photo DR**

C'est une "affaire rocambolesque", une "histoire complètement folle". Les deux parties qui s'affrontent autour d'une succession à près de trois milliards d'euros s'accordent au moins sur le caractère hors norme de ce



Le journal



Podcast



Le direct



Vidéo



Se connecter

D'un côté, l'ex-épouse d'un milliardaire russe venu s'établir à Monaco en 2006. De l'autre sa soeur, Vera, et son ex-beau-frère qui revendiquent aussi une part de la fortune amassée par **Oleg Burlakov**, un ancien colonel de l'armée rouge reconverti dans les affaires.

Nikolai Kazakov en aurait été l'associé de toujours. Du moins c'est ce que revendique aujourd'hui l'ex-beau-frère. Ce qui pourrait lui donner des droits sur l'héritage. Mais Lyudmila, qui a partagé sa vie des décennies durant avec Oleg Burlakov, avec ses deux filles, ne l'entendent pas ainsi. S'il y en a qui ont contribué à la fortune familiale ce serait bien elles. Et peu importe si Lyudmila avait demandé le divorce. La justice monégasque n'a pas eu le temps de le prononcer. Le richissime homme d'affaires est mort 15 jours avant le jugement, emporté par le coronavirus en juin 2019.

| Testament contre testament

C'est donc désormais le contentieux relatif à sa succession que la justice monégasque est appelée à trancher. Du moins si elle est compétente pour le faire. C'est tout l'enjeu de l'arrêt que la cour d'appel devait rendre ce jeudi en Principauté. Pour la jeune maîtresse avec laquelle l'oligarque avait refait sa vie, et même eu un troisième enfant, c'est la Lettonie qui serait compétente, son pays d'origine et surtout le dernier lieu de vie, selon elle, d'Oleg Burlakov.

N'est-ce pas d'ailleurs dans un coffre de leur maison à Riga qu'a été découvert ce testament manuscrit qui vient rebattre les cartes de cette succession au profit d'une mystérieuse fondation... "Qui n'existait même pas au moment où il est censé avoir été rédigé", souffle une des parties du dossier. Lyudmila Burlakova en conteste l'authenticité et oppose "à ce bout de papier" un autre testament, enregistré devant notaire celui-là. Mais c'est un autre débat qui relèvera de l'examen au fond de dossier à 3 milliards d'euros. Reste donc à savoir devant quelle juridiction. La cour d'appel de Monaco qui devait se prononcer sur sa compétence ce jeudi a finalement décidé de rouvrir les débats et donc de renvoyer sa décision à plus tard.

"Une bonne chose" dans la mesure où ce nouveau délai *"permettra au*



Le journal



Podcast



Le direct



Vidéos



Se connecter

toutes les mesures nécessaires pour faire valoir ses droits en tant que

véritables héritiers de Monsieur Burlakov et pour dénoncer les manœuvres frauduleuses de Vera et Nikolai Kazakov [notamment], y compris aux États-Unis et au Royaume-Uni". Car en réalité, au-delà de Monaco et de la Lettonie, cette guerre de succession a déjà donné lieu à l'ouverture de procédures dans une douzaine de pays!

Il faut dire que le magot en jeu en vaut la peine: Oleg Burlakov était notamment le propriétaire de l'un des plus beaux voiliers au monde, le Black Pearl, ou encore d'un penthouse de 300m² au Larvotto.

